

SEANCE DU 20 AVRIL 2015

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil 38		
Présents 26	Absents 8	Procurations 4
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 15/04/2015

Date d'affichage :

**OBJET :**

**BUDGET PRIMITIF 2015  
ORDURES MENAGERES**

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture.

*Délibération transmise à la  
Sous-Préfecture de CALVI,  
le*

L'an deux mil quinze, et le vingt du mois d'avril, le Conseil Communautaire convoqué selon l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Premier vice-président.**

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - S. BERENI – D. BICCHIERAY - JB. CECCALDI - S. DOMINICI — A. FALCUCCI – J. GUGLIELMACCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ – M. LUCIANI - F. MARCHETTI – JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – MJ. SALVATORI - A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON – P. SIMEONI représenté par SANROMA Rémy – E.SUZZONI.

Absent(s) : M. MP . ANTONELLI - I. BENIGNI – J. LUCIANI – N. MARIANI – J.P. PINELLI – R. POIRON – R. SANTELLI – G.SELLIER.

Absent(s) ayant donné procuration : G. BRUN à A. SANTINI – R. BARTHELEMY à E.SUZZONI – J. EMMANUELLI à P. GUIDONI - E. MUNIER à M. LUCIANI.

Secrétaire : F. MARCHETTI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants relatifs au budget,

Le Premier vice-président a exposé au conseil communautaire au cours du débat d'orientation budgétaire du 25 février 2015 les conditions de préparation du budget primitif et notamment les principaux programmes à poursuivre et engager.

Le Premier vice-président soumet à l'Assemblée communautaire le budget primitif des Ordures Ménagères 2015 qui se présente tel qu'il suit :

**Section de fonctionnement** :

**DEPENSES : 4 288 676.63 €**

**RECETTES : 4 288 676.63 €**

**Section d'investissement** :

**DEPENSES : 1 038 227.00 €**

**RECETTES : 1 038 227.00 €**



VU l'avis favorable émis par les membres de la commission des finances, lors de sa séance du 30 mars 2015.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ADOpte** le budget primitif 2015 des Ordures Ménagères tel qu'il est présenté ci-dessus.

Fait et délibéré, le 20 avril 2015

Pour copie conforme

**Le Premier vice-président**

